



# CEC

## Le Compte Engagement Citoyen

Un outil pour valoriser vos bénévoles



[www.handball-bretagne.com](http://www.handball-bretagne.com)



# LE COMPTE ENGAGEMENT CITOYEN (CEC)

- Le **CEC** recense vos **activités de bénévolat** et vous permet **d'acquérir des droits à la formation** inscrits sur  votre compte personnel de formation (CPF) .
- Pour consulter vos droits acquis sur votre CEC, vous devez ouvrir un compte personnel d'activité (CPA).
- Le compte personnel de formation (CPF) est utilisable par tout salarié, tout au long de sa vie active, y compris en période de chômage, pour suivre une formation qualifiante ou certifiante. Le CPF a remplacé le droit individuel à la formation (Dif). Les salariés ne perdent pas les heures acquises au titre du Dif. Ils doivent les intégrer au CPF avant le 1er juillet 2021 pour les conserver.

Je m'investi dans mon club

Je valorise cet investissement

Je peux financer une formation en partie ou totalement

**Exemple:** j'ai 17 ans, je suis investi depuis un an sur l'école de Hand, je peux financer une partie de mon Code de la Route

# COMPTE ENGAGEMENT CITOYEN (CEC)

## QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

- Si vous avez **16 ans et plus** (ou 15 ans si vous avez signé un contrat d'apprentissage), vous pouvez avoir un CEC.
- Le CEC reste ouvert tout au long de la vie.

## ACTIVITÉS CONCERNÉES

- Les activités de bénévolat associatif sont concernées si vous répondez aux 2 conditions suivantes :
  - L'association est déclarée depuis au moins 3 ans **et** a un objet social éducatif, [...], humanitaire, sportif, [...] \*
  - Vous siégez dans l'organe d'administration ou de direction de l'association ou participez à l'encadrement d'autres bénévoles \*\*

## DURÉE & DROITS ACQUIS

- La durée du bénévolat associatif ouvrant droit à un CEC est de 200 heures, dont au moins 100 heures dans la même association. La durée est appréciée sur l'année civile écoulée.
- Vous pouvez acquérir au maximum 240 € pour votre engagement bénévole sur la même année civile.
- Le montant des droits acquis sur le CEC est limité à 720 €.

\*L'association est déclarée depuis au moins 3 ans **et** a un objet social éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel, la défense de l'environnement naturel ou la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises.

\*\*Le bénévolat peut être réalisé dans une ou plusieurs associations.

# Quelle démarche pour le club: Compte valideur CEC

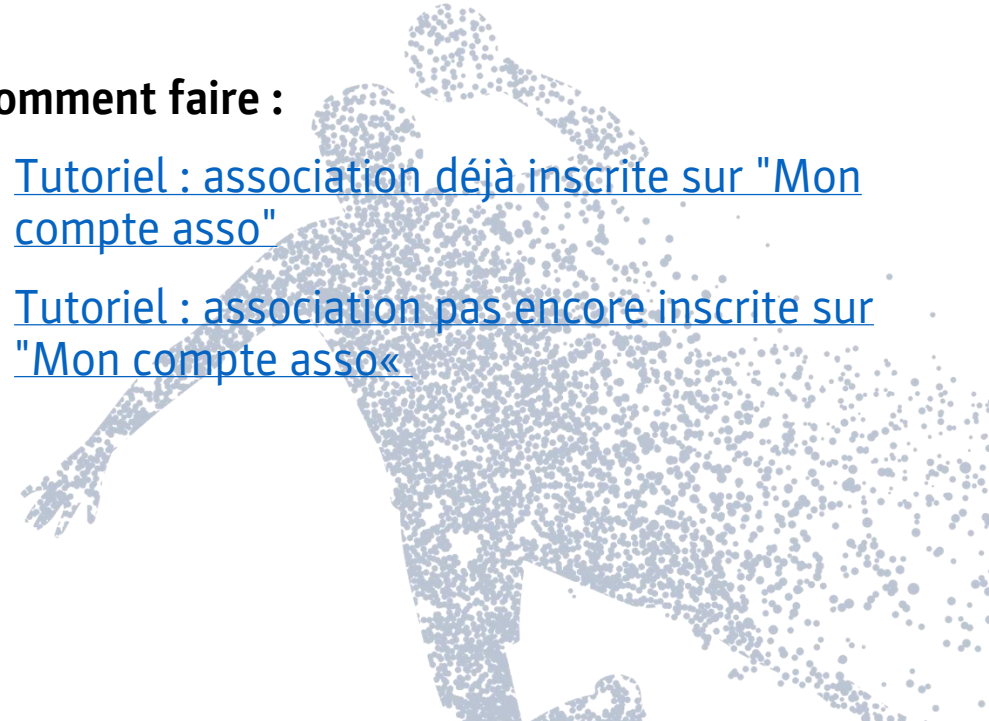
- Chaque bénévole souhaitant déclarer ses engagements bénévoles doit le faire sur ["Le compte bénévole"](#).
- Pour que ces déclarations soient transmises à l'administration, **les déclarations doivent au préalable être attestées par un dirigeant bénévole de l'association.** Pour ce faire, il est indispensable que chaque association désigne en son sein un « **valideur CEC** ».
- Celui-ci doit s'inscrire sur "Le Compte Asso". Il recevra par mail les déclarations des bénévoles de son association et devra en attester l'exactitude d'ici le 31 décembre de l'année de la déclaration.

Pour déclarer le "valideur CEC" de l'association :

- [Se rendre sur Le Compte asso](#)

Comment faire :

- [Tutoriel : association déjà inscrite sur "Mon compte asso"](#)
- [Tutoriel : association pas encore inscrite sur "Mon compte asso"](#)



# Comment procéder ?

Le Bénévole doit ouvrir son Compte Personnel d'Activité (CPA)

Pour vous  
connecter,  
CLIQUEZ

**Comment faire :**

- Tutoriel – CEC  
Le Compte Bénévole

Le Bénévole ajoute son Association à son compte (*se munir  
du numéro de Siret du club*)

Le Bénévole déclare le nombre d'heures réalisées au cours  
de l'année et avise son club.

Avant le 30  
Juin

Le responsable de l'Association valide la déclaration via le  
compte ASSO. (Un mail lui est envoyé après la déclaration  
du bénévole.)

Avant le 31  
Décembre



# Pourquoi l'utiliser et communiquer dessus

Valoriser et  
Récompenser  
l'investissement  
des bénévoles

Financer des  
formations  
(permis, reconversion  
professionnelle, etc.)

Financer des  
formations  
handball

(Baby Hand – Arbitrage –  
Entraîner des jeunes etc.)

- Pour plus d'information:  
<https://www.handball-bretagne.bzh/formations/>

Investir et  
motiver les  
bénévoles et  
plus  
particulièrement  
les jeunes  
dirigeants

## Contact Ligue de Bretagne

[5300000.VQUINTIN@ffhandball.net](mailto:5300000.VQUINTIN@ffhandball.net)

[5300000.MMOYA@ffhandball.net](mailto:5300000.MMOYA@ffhandball.net)

## Pour aller plus loin:

<https://www.associations.gouv.fr/cec.html>

<https://blog.assoconnect.com/compte-d-engagement-citoyen-cec>

<https://demarchesadministratives.fr/demarches/financer-le-permis-de-conduire-avec-le-cpa>

**Webinaire : « Compte Engagement Citoyen : comment ça marche ? »**

<https://www.youtube.com/watch?v=zD1Y7BMDGUw>